



## Le dossier

# Enquête sur vos salaires : des résultats inédits

Vous êtes 552 à avoir répondu à l'enquête d'un étudiant sur vos conditions salariales.

Un dossier spécial de 4 pages vous en livre l'essentiel.

**F**in 2009, tous les journalistes professionnels salariés de la Communauté française recevaient un questionnaire portant sur leur statut et leur rémunération. Sébastien Uyttenhoef, étudiant de dernière année en journalisme à l'UCL, avait en effet décidé de consacrer son mémoire à une grande enquête relative aux salaires des journalistes.

Avec l'aide logistique de l'AJP, qui a notamment assuré les envois, 1.658 questionnaires ont été diffusés : tous les journalistes salariés en Communauté française

(professionnels et stagiaires), peu importe leur média, l'ont reçu. 552 journalistes ont répondu, soit 33,3 % du groupe concerné, ce qui constitue un échantillon très représentatif. Sébastien a dépouillé, trié, croisé et analysé tous les résultats, en préservant l'anonymat des répondants. Il a reçu la mention « distinction » pour son mémoire.

Nous y consacrons notre dossier de ce mois, à la fois pour répondre à la demande formulée par de très nombreux répondants, mais aussi parce que l'enquête, inédite en Communauté française, nous livre des résultats intéressants non seulement sur les salaires des journalistes, mais aussi sur leurs diplômes, leurs éventuels avantages extra-légaux, leur charge de travail, la disparité salariale hommes/femmes, etc.

L'enquête s'est aussi intéressée au degré de satisfaction des journalistes par rapport à leur statut et à leurs propositions pour améliorer leur situation. On lira également l'avis des journalistes sur l'AJP, les syndicats et les sociétés de rédacteurs.

## Une bombe à retardement

C'est un des enseignements de l'enquête salariale à laquelle nous consacrons notre dossier : le niveau de salaire des journalistes ne les retiendra pas dans la profession. Pour 1 journaliste sur 5, le salaire est à lui seul un motif pour changer de métier. Et pour 3 journalistes sur 5, le salaire deviendrait une raison de partir dès lors que d'autres facteurs d'insatisfaction s'y ajouteraient. Des chiffres en résonance avec les résultats inquiétants de l'enquête menée il y a deux ans par Céline Fion (*Journalistes* n°96, septembre 2008) : 40% des journalistes y déclaraient envisager de quitter le journalisme avant la fin de leur carrière. En cause ? Les conditions de travail et la « chronophagie » du métier, juste avant les questions salariales. Un journaliste sur deux déclarait n'avoir ni le temps ni les moyens d'exercer correctement son métier. L'enquête de Sébastien Uyttenhoef confirme ce malaise professionnel en le précisant : son mémoire montre que les journalistes en ont plus qu'assez de prester, quasi sans valorisation, un quart d'heure en plus que ce que leur contrat prévoit. Plus de 8 journalistes sur 10 estiment que leur salaire n'est pas équitable par rapport à leur charge de travail. Il faut ajouter d'autres données révélées par cette enquête : trois-quarts des journalistes estiment qu'ils ne sont pas suffisamment rémunérés au regard de leur responsabilité sociale envers le public.

Les journalistes indiquent aussi que la valorisation de toutes leurs heures prestées est la première chose à faire pour améliorer leur situation salariale. Face à une charge de travail à la limite du supportable, les salaires n'augmentent que par indexation ou grâce aux barèmes quand ils existent : une bombe à retardement, qui finira bien par exploser dans les rédactions si rien ne change.

### Deux solutions

Il y a donc deux solutions à mettre en œuvre simultanément : faire respecter le temps de travail et augmenter les effectifs rédactionnels. Utopique ? Au regard des résultats de l'enquête, c'est pourtant la seule conclusion pragmatique à tirer et à mettre en œuvre. Or, les politiques des directions des médias sont diamétralement opposées, qui considèrent les effectifs journalistiques comme la variable d'ajustement de la situation des entreprises de presse. Sans égard aux conditions de travail ou à la qualité des productions journalistiques, la gestion des rédactions est centrée sur la compression des effectifs et budgets rédactionnels, les synergies contre nature et la pression croissante due notamment au multimédia. Pour les journalistes, la coupe est pleine.

Dossier pages 6 à 9

Martine Simonis

## Sommaire

### Droit d'auteur

Procès en vue contre Twitpic 3

### Internet

Wikileaks et le journalisme de données 4

### Presse gratuite

Quinze ans de succès mondial 10

### Magazines people

Deux livres sur les recettes d'un phénomène contagieux 11

### Fonds pour le journalisme

Un débat pour la première bougie 12

# 1. Portrait-robot des journalistes

Selon l'enquête menée fin 2009, il est universitaire, engagé sous CDI, et il a toujours travaillé dans le journalisme. Il preste environ 45 heures par semaine et son salaire ne compense pas cette charge de travail non contractuelle. Il est évalué par ses supérieurs mais juge ce processus très sévèrement.

Un dossier réalisé par Martine Simonis

## ► 2 diplômés sur 3 en journalisme

66% des journalistes salariés actifs sont diplômés en journalisme. Le tiers restant a une formation très diversifiée : artistique, interprétariat, assistance sociale, ou encore sciences politiques. Près de 7 journalistes sur 10 ont un diplôme universitaire. Si l'on affine cette donnée en fonction de l'âge, on constate que la grande majorité des jeunes journalistes (jusqu'à 35 ans) a un diplôme universitaire, ce qui n'est pas le cas de leurs aînés.

Les trajectoires professionnelles sont linéaires : 77% de l'effectif journalistique salarié a toujours travaillé dans le journalisme.

Les 23% restants proviennent de milieux professionnels comme l'enseignement, le social, le droit, la communication ou encore l'audiovisuel non journalistique.

## ► 86% de CDI

Les journalistes salariés sont dans leur très grande majorité sous contrat à durée indéterminée (CDI).

Les salariés qui ne disposent pas de CDI sont soit engagés à durée déterminée (8%), soit sous contrat d'intérim ou de remplacement (2%), soit encore sous contrat via des sociétés de services comme Smart ou Merveille (4%). A noter que, pour cette dernière catégorie, il serait plus adéquat d'indiquer qu'il s'agit de journalistes indépendants, car ils ne sont pas salariés de l'entreprise de média, mais bien d'une société de services qui leur fournit un contrat de travail.

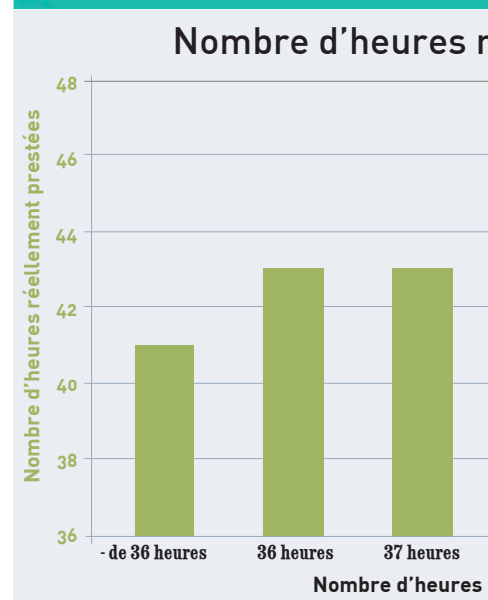
C'est sans surprise chez les jeunes que l'on trouve le plus de contrats « précaires » : deux-tiers des journalistes qui n'ont pas de CDI ont moins de 30 ans.

## ► 80% à temps (trop) plein

80% des journalistes salariés ont un contrat de travail à temps plein, 10% sont à 4/5<sup>e</sup> temps, et les 10% restants prestent dans des formes de temps partiel plus spécifiques. Le temps de travail et la charge de travail sont les éléments les plus commentés par les répondants : pratiquement tous les journalistes prestent des heures supplémentaires. En moyenne, par semaine, 6 à 7 heures de plus que ce que leur contrat prévoit. Le graphique ci-contre montre le différentiel entre les heures prévues au contrat et les heures réellement prestées ; en moyenne, les journalistes prestent 23% d'heures de plus que ce que leur contrat prévoit.

Mais les hommes et les femmes semblent se comporter différemment quant à ces heures supplémentaires : quand les temps plein masculins déclarent prester environ 45 heures par semaine, les femmes sont plutôt à 43,5 heures. Si l'on prend les journalistes à mi-temps, que le phénomène des heures sup' n'épargne pas, les hommes déclarent prester 30 heures, là où les femmes en annoncent 20.

Les heures prestées au-delà du temps de travail contractuel sont très rarement rémunérées : dans 11% des cas seulement. Elles sont récupérées dans 64% des cas (par journées ou demi-journées de congé). Mais pour 25% des journalistes qui surprestent, il n'y a ni rémunération supplémentaire, ni récupération quelconque !



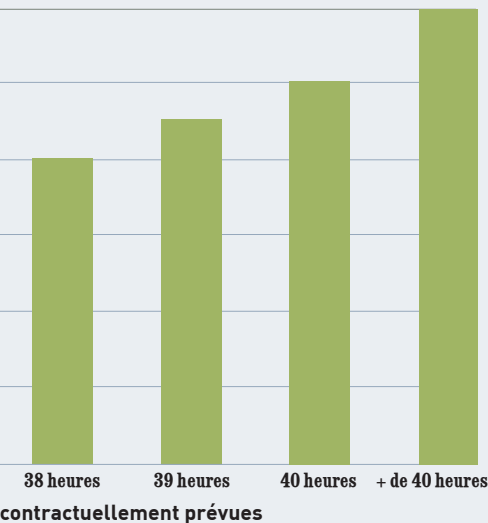
## ► 1 journaliste sur

A la question : « Travaillez-vous régulièrement de nuit ? », 26% des journalistes salariés répondent affirmativement. Mais la notion de « travail de nuit » semble très différente d'un média à l'autre : en presse quotidienne (PQ), le travail devient « de nuit » entre 20 et 21 heures. En télévision et pour une partie de la radio publique, entre 21 heures et minuit. Pour la majorité des journalistes en radio, après minuit seulement. Les journalistes de la presse spécialisée ou magazine ne sont pas du tout concernés par le travail de nuit, et plus étonnamment, les journalistes multimédia non plus.

# Les salariés en Communauté française



## réellement prestées



## 4 travaille la nuit

Pour 40% des journalistes qui présentent la nuit, il n'existe aucune compensation ni financière ni en récupération. 30% des travailleurs de nuit récupèrent en (demi) journées et les 30 autres pourcents reçoivent une rémunération horaire supplémentaire.

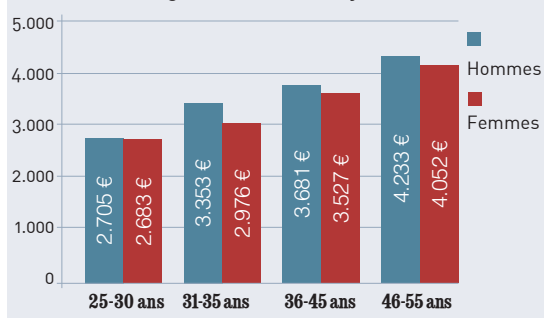
Le travail de week-end ou de jour férié, alors qu'il concerne quasi tous les journalistes, n'est pas davantage valorisé : deux journalistes sur trois indiquent qu'il n'y a aucune différence avec des jours « normaux ».

Quant aux 34% de journalistes qui reçoivent une compensation financière ou des (demi)jours de récupération lorsqu'ils présentent le week-end ou les jours fériés, ils sont pour leur grande majorité actifs dans l'audiovisuel.

## Les hommes mieux payés

L'enquête l'établit de manière certaine : à temps de travail identique et à ancienneté égale, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est de 6% en moyenne pour les diplômé(e)s universitaires, de 8% pour les non universitaires. Une universitaire gagne en moyenne 390 euros bruts de moins que son alter ego masculin (471 euros de moins si elle est non universitaire). Ces 6 et 8% d'écart salarial sont à comparer à l'écart salarial moyen pour la Belgique qui, tous secteurs confondus, est de 12%. Le secteur des médias n'est donc pas le pire élève en matière de discrimination salariale entre les hommes et les femmes. Il reste que celle-ci est bien réelle (et qu'à notre connaissance, aucune entreprise du secteur ne semble s'en inquiéter). A noter que ce constat recoupe celui établi pour la Flandre par l'étude de profil menée par l'Université de Gand (*Journalistes* n°96, sept. 2008). Comme on le voit sur le graphique ci-dessous, c'est à l'engagement que l'écart salarial est le plus faible.

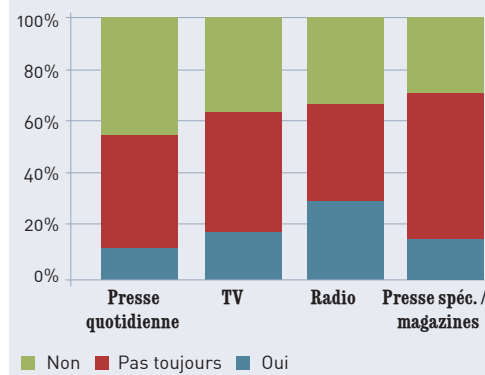
Salaire mensuel brut moyen selon l'âge et le sexe des journalistes



## Charge de travail : 83% de mécontents

La grogne des journalistes face à la charge de travail est quasi généralisée mais c'est surtout en presse quotidienne et en télévision qu'elle est la plus souvent exprimée. Car une chose est de passer beaucoup de temps sur le lieu de travail, une autre est de considérer que le salaire compense suffisamment toutes ces heures prestées : or 83% des journalistes considèrent qu'il n'est pas toujours ou pas du tout équitable au regard de leur charge de travail. Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, qui détaille cette question selon les types de médias, c'est en radio que les journalistes sont les moins mécontents de leur salaire par rapport aux heures prestées.

Estimez-vous votre salaire équitable par rapport à la charge de travail ?



## Activités complémentaires

14% des journalistes sondés déclarent exercer d'autres activités rémunérées en plus de leur profession journalistique. Et la majorité de ceux-ci travaillent à temps plein. Parmi ceux qui exercent ces activités, 61% le font par intérêt personnel, 39% par nécessité financière (*lire page 9* : « *Nouer les deux bouts* »).

## Peu et mal évalués

Une bonne moitié (57%) des journalistes sont évalués (régulièrement : 19%, de temps en temps : 38%) sur leur travail. Les journalistes concernés sont très critiques sur ce processus d'évaluation. Ils indiquent que l'évaluation n'a aucune conséquence sur leur manière de travailler, pour 3% d'entre eux elle a même des conséquences négatives. Mais surtout, moins d'1% la trouve « très pertinente », et 17% seulement la considèrent « équitable ». Discutable, injuste, arbitraire sont les qualificatifs habituellement accolés aux processus d'évaluation.



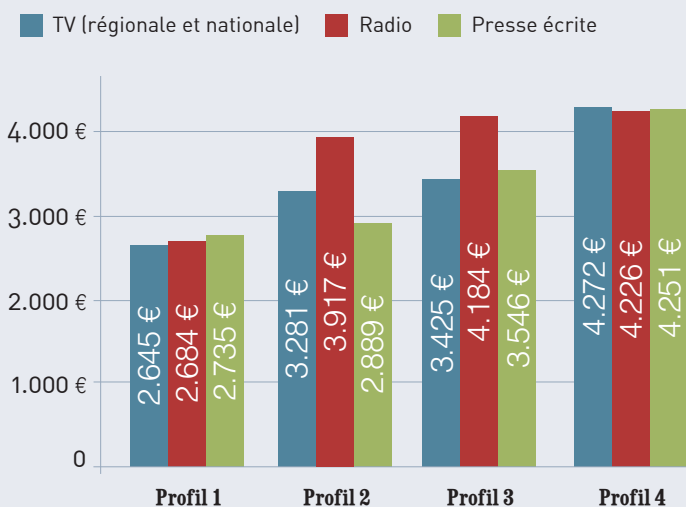
# 2. Combien gagnent les journalistes ?

La moyenne salariale des journalistes francophones, tous âges, sexes, médias et fonctions confondus, s'établit à 3.513 € bruts/mois pour les universitaires (3.281 € pour les non universitaires). L'enquête la croise avec l'âge, l'ancienneté, le secteur, et la fonction.

## ► Situez-vous

Le graphique ci-contre compare les salaires de quatre profils de journalistes universitaires, selon leur ancienneté et âge, en fonction du type de médias dans lequel ils travaillent. On constate que si le salaire des débutants est un peu plus élevé en presse écrite que dans l'audiovisuel, cette tendance s'estompe rapidement. En milieu de carrière, c'est en radio que les salaires sont les plus élevés mais, en fin de carrière, les salaires de tous les secteurs du journalisme s'équilibrent. A noter que la colonne « télévision » comprend toutes les télévisions. Or, les salaires sont plus bas en TV régionale, ce qui fait chuter le résultat pour la télévision dans ce graphique.

### Salaire mensuel brut moyen pour 4 profils universitaires



- Profil 1**  
Journaliste de - de 30 ans, avec 0 à 5 ans d'ancienneté
- Profil 2**  
Journaliste âgé de 31 à 35 ans, avec 6 à 10 ans d'ancienneté
- Profil 3**  
Journaliste âgé de 36 à 45 ans, avec 11 à 20 ans d'ancienneté
- Profil 4**  
Journaliste âgé de 46 à 65 ans, avec plus de 20 ans d'ancienneté

## ► La télévision rémunère mieux

C'est en télévision nationale (RTBF et TVI) que les salaires moyens sont les plus élevés. Ces résultats recourent ceux que nous décrivions dans notre dossier « salaires » (Journalistes n°107, lire sur [www.ajp.be/dossiers](http://www.ajp.be/dossiers)) en comparant les barèmes bruts applicables dans chaque type de média.

Télévision nationale	3.615 €
Radio nationale	3.548 €
PQ nationale	3.541 €
Presse mag. d'info	3.500 €
PQ d'info régionale	3.449 €
Presse spéc. grand public	3.323 €
Agence d'info nationale	3.287 €
Télévision régionale	3.164 €
Internet / multimédia	3.158 €
Presse spéc. technique	2.945 €
Agence photographique	2.936 €
Presse gratuite	1.830 €

## ► Selon la fonction

Les salaires bruts mensuels moyens détaillés par fonction s'établissent comme suit :

Rédac' chef / adjoint	4.145 €
Chef rubrique / service	3.789 €
Chef d'édition	3.683 €
Secrétaire de rédaction	3.495 €
Caméraman / réalisateur	3.329 €
Rédacteur / reporter	3.287 €
Photographe	3.030 €

## ► La chute après 60 ans

Comme le montre le tableau ci-dessous, qu'il s'agisse de l'âge ou de l'ancienneté, la progression salariale est relativement linéaire : le salaire augmente tout au long de la carrière. Avec cependant une exception : une des surprises de l'enquête est de montrer que le salaire brut chute après l'âge de 60 ans ou après 30 ans d'ancienneté. Les commentaires laissés par les répondants indiquent que l'ingénierie sociale et fiscale (maximaliser le net au détriment du brut) serait mise en œuvre pour les « gros » salaires, ce qui expliquerait cette diminution des salaires bruts. Mais il ne faut pas sous estimer la part de renégociation obligée que subiraient les travailleurs âgés s'ils veulent maintenir leur emploi.

Ancienneté	Brut mens.	Age	Brut mens.
- de 2 ans	2.360 €	- de 25 ans	2.291 €
de 2 à 5 ans	2.736 €	25-30 ans	2.685 €
de 6 à 10 ans	3.040 €	31-35 ans	3.104 €
de 11 à 15 ans	3.359 €	36-45 ans	3.551 €
de 16 à 20 ans	3.626 €	46-55 ans	4.018 €
de 21 à 30 ans	4.041 €	56-60 ans	4.171 €
+ de 30 ans	3.997 €	61-65 ans	3.983 €

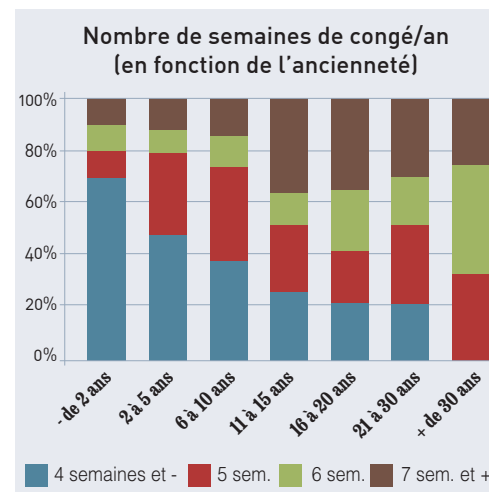
## ► Les avantages

Près de 6 journalistes sur 10 bénéficient d'avantages extra-légaux. Il s'agit essentiellement de chèques-repas, de mise à disposition de GSM ou du bénéfice d'une assurance groupe ou d'une assurance hospitalisation. Quant au remboursement de frais, il concerne 83% des journalistes, et porte essentiellement sur les frais kilométriques et les frais de restaurant, et dans une beaucoup moindre mesure sur les frais de téléphone, de parking, de documentation, d'internet ou de frais vestimentaires.



## ► Les congés

Le nombre de jours de congé par an augmente aussi proportionnellement avec l'ancienneté. Curieusement, on observe une stagnation voire une diminution du nombre de semaines de congé par an après 20 ans d'ancienneté. Une donnée qu'à ce stade on ne s'explique pas et qui mériterait un complément d'enquête.



## ► Alors, content ?

Au regard de votre rémunération, estimez-vous que votre situation professionnelle est acceptable ? A cette question, une majorité de journalistes répond qu'elle est « plutôt acceptable » (61%) ou tout à fait acceptable (11%). Les mécontents (soit 28% en moyenne) se partagent entre « plutôt inacceptable » (23%) et « totalement inacceptable » (5%). Mais cette moyenne comporte des disparités : c'est sans surprise dans les catégories salariales les plus basses (moins de 1.500 € nets) que l'on trouve le plus de mécontents (jusqu'à 80%), mais aussi en presse quotidienne (32% des répondants PQ), parmi les chefs d'édition (38% tous médias confondus) ou encore parmi les journalistes Web (36%). Les journalistes dont le salaire dépasse les 3.000€ nets sont satisfaits à près de 90%. Voilà un chiffre que les employeurs devraient mémoriser...

## ► Faible valorisation des qualifications

Le mémoire fait apparaître un sentiment quasi généralisé de faible valorisation salariale au regard de la qualification acquise (diplôme, ancienneté, compétences, formation continue) : le salaire est jugé insuffisant ou très insuffisant par 52% des répondants en moyenne. Un taux qui grimpe à 57% en TV, 55% en PQ, et jusqu'à 75% parmi les bas salaires. C'est à partir d'un salaire net de 2.000€ que l'on trouve une (petite) majorité de satisfaits (53%). Au-delà de 3.000€ nets, le taux de satisfaction est de 82%.

## ► Responsabilité sociale

Les journalistes sondés ne sont que 26% à se considérer rémunérés en fonction de leurs responsabilités sociales envers le public. Un taux qui s'écrase à 10% parmi les plus bas salaires mais remonte à 42% dans la presse magazine et à 33% en radio. Même parmi les salaires les plus élevés, on ne dépasse pas 36% de journalistes qui considèrent être suffisamment rémunérés en fonction de leur responsabilité sociale.

## ► Nouer les deux bouts

Les journalistes éprouvent-ils des difficultés à nouer les deux bouts ? Ils sont 51% en moyenne à estimer leur niveau de vie « correct », 37% « acceptable avec certaines difficultés » mais carrément « difficile » pour 3,5% (cette dernière catégorie étant principalement formée par les journalistes qui travaillent dans les TV régionales). Seuls 7% considèrent que leur niveau de vie « très correct ». A noter que beaucoup de ceux qui ont opté pour la mention « correct » renseignent un deuxième salaire dans le couple ou encore par l'exercice d'activités complémentaires.



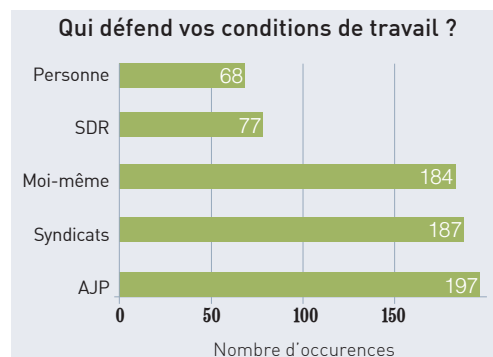
# 3. Valoriser le statut et payer le temps presté

L'enquête proposait également aux journalistes d'indiquer de manière libre leurs solutions pour améliorer leurs conditions salariales. La moitié des répondants s'est prêtée à l'exercice. La première piste d'amélioration la plus fréquemment citée concerne le paiement des heures supplémentaires et inconfortables (soir, WE et jours fériés). « Une heure prestée, une heure payée » revient comme un leitmotiv dans les commentaires. Selon l'auteur de l'enquête « *il existe une véritable frustration vis-à-vis des prestations horaires* » qui tient au champ de tension entre conscience professionnelle et charge de travail. La deuxième piste avancée consiste sans surprise à respecter et augmenter les barèmes.

Troisième solution – à laquelle on ne s'attendait pas nécessairement de la part de journalistes salariés – : améliorer le statut pécuniaire des (faux) indépendants, particulièrement des jeunes collègues : « *Il est primordial que les jeunes collègues indépendants n'acceptent pas systématiquement n'importe quelles conditions de travail dans le seul but d'obtenir un poste* ». Ou encore : « *Les médias affichent des tarifs de rémunération parfois à la limite de l'indécence et/ou exigent une disponibilité sans faille de leurs 'indépendants'. Réduire la pression sur ces indépendants permettrait de réduire la pression sur les salariés* ». De très nombreuses autres pistes sont encore proposées par les salariés : un régime fiscal plus avantageux, une meilleure protection et valorisation des droits d'auteur, plus d'avantages extra-légaux, un accès au métier plus restreint par le biais d'une formation plus exigeante, l'interdiction de stages gratuits, un meilleur contrôle des employeurs...

D'autres répondants proposent aussi de passer immédiatement à l'action (grève, mobilisation). A noter qu'ils ne sont pas majoritaires...

Enfin, la solution la moins fréquemment citée est l'augmentation des jours de congés. Au point que certains suggèrent même d'en « revendre » à leur employeur, contre une nette augmentation salariale. S'ils veulent être justement rémunérés pour les heures nombreuses qu'ils prestent, les journalistes ne demandent pas nécessairement davantage de vacances !



### Peut faire mieux...

Qui se charge de la défense de votre salaire et de vos conditions de travail ? Les répondants avaient un choix multiple entre « personne », « moi-même », la SDR, les syndicats, et l'AJP. Le graphique ci-après indique que c'est l'AJP qui recueille le plus d'occurrences de réponses, suivie de près par les syndicats mais aussi par la réponse « moi-même ». Élément intéressant à relever : si l'on isole les répondants qui ont choisi « AJP » ou « syndicats », on remarque que 3/4 d'entre eux ont indiqué les deux réponses. Un choix particulièrement marqué en radio, alors que l'AJP est davantage choisie comme seul acteur de défense en presse écrite, et les syndicats en télévision.

A la question « *Estimez-vous que les organisations remplissent correctement leur rôle d'agent de négociation et de défense vis-à-vis de votre employeur ?* », 13% des répondants répondent « non », près de 40% « oui » et 45% « oui, mais pourrait faire mieux ». Ces résultats partagés, ajoutés au très grand nombre de journalistes qui déclarent se défendre seuls ou encore qui considèrent que personne ne les défend, a de quoi faire réfléchir les organisations, qu'elles soient syndicales ou professionnelles, sur les solidarités encore à construire dans la profession.